

Commune de Pont-de-Poitte
PV de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Jeudi 23 novembre

Le conseil municipal, légalement convoqué le 17 novembre, s'est réuni le jeudi 23 novembre 2023 à 20h00, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle DeParis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1^{er} adjoint, Daniel PERNOT 2^{ème} adjoint, BUISSON Daniel 3^{ème} adjoint, CABOCHE Nadine, GAILLARD Nadine, KOLLY Graziella, MEDIGUE Daniel, REVOL Pierre, ROMAND Virginie, conseillers.

Absents excusés : MICAUD Eric donne pouvoir à Patrick MARQUES, Pierre BALLAND donne pouvoir à Nadine CABOCHE, Jérôme GAVAND, Antoine DEVAUX

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire

1. Approbation du Procès-verbal Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2023
2. Point par M. Patrick MARQUES 1^{er} adjoint, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme
3. Point sur les travaux en cours et prévus par M. Daniel PERNOT 2^{ème} adjoint, dont :
Travaux par les agents
4. Réseaux humides POITTE : fin de travaux et rénovation voirie
5. Salle : démarrage des travaux, subventions,
6. Projets aménagements communaux :
 - 6.1. Installation WC public
 - 6.2. Défense incendie
 - 6.3. Autres projets
7. Point par M. Daniel BUISSON 3^{ème} Adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours
8. Finances :
 - 8.1. Redevance d'occupation Domaine Public d'Orange
 - 8.2. Taxe d'Aménagement
 - 8.3. CLECT
 - 8.4. Dénonciation convention du 30/06/2000 sur les appartements ancien presbytère
9. RPQS 2022 : Eau potable
10. Antenne relai : proposition ATC FRANCE
11. Loi d'Accélération de Production des Energies Renouvelables
12. Informations Communauté de Communes Terre d'Emeraude,
13. Informations Pays Lédonien
14. Questions diverses

Lecture des circulaires préfectorales

Commentaire sur les derniers textes ou projets de loi sur les collectivités locales

Lecture de divers courriers et mails reçus

Désignation du secrétaire :

Nadine CABOCHE a été élu(e) secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

1. Approbation du Procès-verbal Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2023

Le PV de la séance du 28 septembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

2. Point par M. Patrick MARQUES 1^{er} adjoint, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme

Réunions et cérémonies :

- Cérémonie du 11 novembre : bonne participation et textes, remerciements aux conseillers présents des 3 communes et bénévoles.
- AG Club de la Combe d'Ain mardi 21 novembre
- AG Joyeux Pétanqueurs le 9 décembre
- Réunion des Associations le 27 novembre
- Festival des solidarités : projection d'un film le 1^{er} décembre à 20h00 salle M. Delair

Festivités de Noël

- Marché de Noël des producteurs : dimanche 10/12 place de la Fontaine
- Marché de l'École samedi matin 16 décembre : chants, buvette
- Noël Illuminé 16 décembre après-midi : Marche nocturne aux Flambeaux, organisation par le Comité d'Animation
- Décorations : démarrage depuis ce jeudi, quelques nouvelles décorations financées par le Comité d'Animation, ou créées par les agents et les enfants l'ALSH.

Régie Vouglans :

- En 2024 un rack vélos, nouvelle table de lecture et nettoyage du bassin au port.
- L. REDON ne renouvellera pas le bail à la Capitainerie avec la régie de Vouglans.

Bulletin municipal : thèmes des articles

Colis pour les anciens : les 60 personnes de plus de 80 ans résidentes sur la commune bénéficieront d'un présent de Noël.

Fleurissement : Réflexion sur la plantation de vivaces et arbustes résistant à la sécheresse tant dans les jardinières que sur les massifs. Le conseil acte l'achat d'arbustes pour cet automne et des vivaces au printemps.

Déplacement du Jardin du Souvenir : Afin de faciliter l'accès et l'embellissement du jardin du souvenir il est envisagé avec l'accord des 2 autres communes de le déplacer : possibilité vers le mur en prolongement du colombarium, soit dans le virage à gauche, soit dans la partie droite plus enherbée.

Projet crèche : Compte tenu des coûts de construction du bâtiment avec les normes d'accueil qui imposent une surface conséquente, Mme Pelletier abandonne pour le moment le projet au lotissement des Lattrets. Le conseil reprendra contact avec elle pour voir si le projet est totalement abandonné ou si un autre endroit peut être trouvé.

3. Point sur les travaux en cours et prévus par M. Daniel PERNOT 2^{ème} adjoint, dont :

Travaux par les agents

- Nettoyage cimetière et monument aux morts, nettoyage des murets communaux, ramassage de feuilles.
- Ecole : évacuations des évier bouchés.
- 3 Potelets remis Grande Rue, et panneaux affichages Blesney et Grande Rue

Isolation des combles mairie : les fournitures sont commandées les travaux auront lieu cet hiver – le devis sera moins important que ce qui avait été budgété par le SIDEC et comprend la plateforme. Le devis se monte à 9 758,28 € TTC

Voirie chemin de la Guide : Le conseil inscrira au budget 2024 la reprise de la voirie Chemin de la Guide avec un fil d'eau et grille d'évacuation.

Tables de la salle du Conseil : Le conseil valide le changement des tables de la salle de conseil municipal, le budget est de l'ordre de 3 500 € TTC.

Bâtiment Secrétaire : Rencontre avec les maires et adjoints des communes de Mesnois et Patornay, différentes possibilités ont été évoquées suite à l'intérêt de la boucherie de ragrandir son commerce, et au souhait des communes de maintenir les cabinets médicaux existants face au pôle santé.
Le conseil se montre favorable à une division au faitage.

4. Réseaux humides POITTE : fin de travaux et rénovation voirie

Problème de réfection de la voirie provisoire. L'entreprise sera relancée et le conseil sera vigilant sur les constats de finition.

Modification parcellaire : achat, vente, échange en bordure des habitations : Des propositions d'achat et/ou échange seront faites à un certain nombre de propriétaires de Poitte, avant la réfection de voirie, afin de régulariser les occupations sur domaine communal.

Modification de la desserte Curtil Gauthier en voie douce : Afin de se mettre en conformité avec la réglementation et le PA du lotissement au Pré de la Frérie, il est proposé de passer la DESSERTTE Curtil Gauthier en voie douce, sauf pour les riverains.
La délibération sera prise lors du prochain conseil

5. Salle : démarrage des travaux, subventions,

Les travaux débuteront le 15 janvier. Les premières réunions de chantier ont eu lieu.

La salle pourra rester en tarif bleu au niveau de son alimentation électrique.

Les subventions seront supérieures à 50 %, dans l'attente de l'accord définitif de la subvention du Conseil départemental.

Le conseil valide à l'unanimité le fait de vendre les portes, volets et charpentes de la petite salle.

6. Projets aménagements communaux :

Installation WC public : Il est nécessaire d'avoir un WC public au centre de la commune, 4 emplacements sont envisageables. Après un tour de table, par 10 voix pour et 2 contre il est décidé de positionner le WC vers la salle, l'intégration sera à bien étudier.

A l'unanimité le conseil valide le fait de demander les subventions (DETR ou autres financements) pour ce projet sur l'emplacement retenu.

Une délibération sera prise

6.1. Défense incendie

Dans le cadre de la défense incendie, il avait été retenu d'installer une bâche 120 m³ à la Saisse vers l'aire de camping-cars afin d'assurer la défense de la rue des Cités actuellement non couverte.

A l'unanimité le conseil valide cette installation et une délibération sera prise pour les demandes de subventions (DETR ou autres financements).

Le projet d'installer une bouche incendie sur la place (proposition du SDIS) ne pourra pas se faire car le diamètre de la canalisation n'est pas suffisant pour assurer le débit de 60M³/h.

Autres projets : Face à la demande des kinés de s'agrandir, et la nécessité de refaire le toit, le projet est étudié de déplacer le bâtiment technique derrière la mairie. Les travaux sont estimés à 124 000 € l'ensemble.

Après échanges le conseil se positionne par :

- Pour : 8
- Contre : 1
- Abstentions : 1

pour ce changement de localisation.

A l'unanimité le conseil se prononce favorablement pour demander les subventions afin de déplacer les locaux techniques. (DETR et autre financement)

Compte rendu réunion avec M. Combette (ENEDIS) : dans le cadre de la loi des bornes de recharges électriques devront être installées sur les parkings de plus de 10 places et les parkings de plus de 1500 m² (parking de la Saisse) devront avoir des ombrières équipées de panneaux PV.

Les modalités d'applications ne sont pas encore définitives mais le dossier est à suivre.

7. Point par M. Daniel BUISSON 3ème Adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours

Sur 11 déclarations de travaux :

7 acceptées, 3 en cours d'instructions et 1 fait l'objet de demande de pièces complémentaires.

Elles portent sur :

- changement de menuiseries
- Isolation extérieure
- Pose de panneaux photovoltaïques sur toiture
- Pose de palissade
- Création d'un mur anti bruit (SM)

2 DIA ont été instruites : rue Curtil Gauthier et Rue des Artisans

1 Permis de construire accepté : lotissement des Lattrets

8. Finances :

8.1. Redevance d'occupation Domaine Public d'Orange :

Comme chaque année il convient de prendre une délibération pour l'encaissement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par Orange et qui s'élève cette année à 661.66 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, charge Mme le Maire ou à défaut le 1er adjoint, de signer tout document se référant à cette affaire

A l'unanimité, une délibération sera prise

8.2. Taxe d'Aménagement :

Le conseil ne souhaite pas augmenter cette taxe, le taux reste à 3%

A l'unanimité, une délibération sera prise

8.3. CLECT :

Mme le maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui concernait la restitution du Moulin de Pont des Vents à la commune de Montfleur.

Rapport de la CLECT 2022 est validé à l'unanimité des présents.

A l'unanimité, une délibération sera prise

8.4. Dénonciation convention du 30/06/2000 sur les appartements ancien presbytère

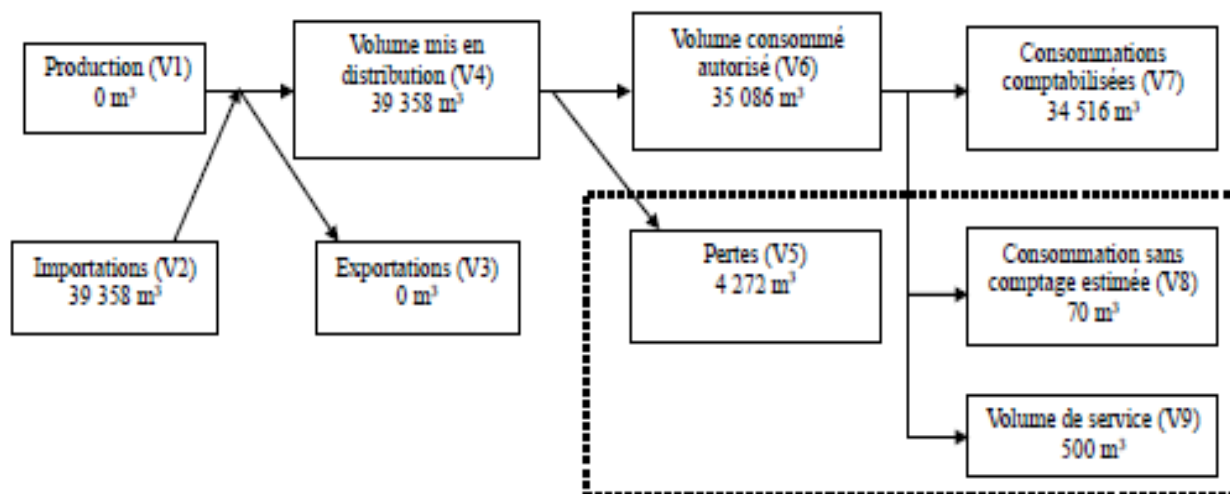
Mme le Maire expose qu'au moment de la reconversion du presbytère en appartements, une convention avait été signée avec la préfecture pour bénéficier de subvention en contrepartie de loyers modérés pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement. Cette convention n'ayant plus lieu d'être la DDT nous demande si nous souhaitons la résilier. La publication de l'acte sera facturée 15 € par le service de la Publication Foncière et de l'engagement. Le dossier étant suivi par la commune de Patornay à cette époque, nous attendons des précisions de leur part sur la rédaction de la délibération.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de dénoncer cette convention.

Une délibération sera prise

9. RPOS 2022 : Eau potable

10. Madame le maire présente le Rapport Pour la Qualité du Service 2022 :



Les faits marquants en 2022 :

⇒ Le nombre d'abonnés est de 489 soit 49 de plus qu'en 2021

⇒ La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 70,58 m³/abonné au 31/12/2022 contre 78,44 en 2021 et 93,11m³ en 2020. On expliquait la chute 2021/2020 par la saison touristique mauvaise en 2021, en 2022 il semble plutôt que les arrêtés précoces de restriction d'eau portent leurs fruits. Le volume acheté baisse de 13,4 % (45 449 m³ en 2021 contre 39 358m³ en 2022). Consommation journalière moyenne sur la commune 108 m³ (125 en 2021)

⇒ En terme de qualité, le réseau présente 100 % de conformité,

⇒ On note une augmentation notable du rendement réseau qui est de 89,1% (de lors de 80 % ces dernières années).

Pour mémoire, le rendement réseau doit atteindre 85 % pour être en conformité avec le décret 212-97 du 27 janvier 2012, le risque encouru est le doublement de la redevance alimentation en eau potable (11,8 cts/m³ en 2021), et toujours la nécessité d'améliorer le réseau. Les travaux de changement de conduite sur Poitte confortent cet objectif de rendement.

⇒ La SOGEDO a réalisé 42h de recherche de fuite, inspecté 3 km de tronçon, réparé 18 fuites après compteur et 1 casse sur réseau

Prix de l'eau au 01/01/23

	Part communale	SOGEDO	AGENCE de l'EAU	TOTAL HT	Facture 120m3
Abonnement	19,16 €/an	29,08 €/an		48,24€/an	48,24 € HT
Prix au m3	0,575 €/m3	1,082		1,657€ /m3	198,84€ HT
Prélèvement ressource en eau			0,106 €/m3	0,106€/m3	12,72€ HT
Pollution domestique			0,28€/m3	0,28€/m3	33,60€ HT
TVA 5,5 %					16,14€
TOTAL TTC					309,54€ TTC
					PRIX au M3 pour 120m3
					2,58 € TTC/m3

Le RPQS eau potable 2022 validé à l'unanimité des présents.

Une délibération sera prise

11. Antenne relais : proposition ATC France

Orange a cédé le bail de l'antenne relais à la société ATC comme cela se passe partout. Cette société nous propose soit d'acheter la parcelle soit de réaliser une nouvelle convention d'occupation sur la même base de loyer. Le conseil n'est pas favorable à la vente (12 000€), prenant en compte que le loyer actuel est de 1 200 € indexé annuellement, et qu'il est important de pouvoir garder un œil sur le niveau d'équipement. Les termes de la future convention doivent cependant être comparés au bail actuel. La décision est repoussée au conseil de décembre.

12. Loi d'Accélération de Production des Energies Renouvelables (APER)

Il est demandé aux communes par la Loi Présentation de se prononcer sur leur entrée dans la production d'énergies renouvelables et de cibler préférentiellement des zones sur le territoire communal.

Ceci doit faire l'objet d'une concertation/ information publique. Suite à une réunion avec l'AMR, puis lors d'une réunion en DDT Mme le maire informe que les communes peuvent prendre une délibération de principe sur le fait d'entrer dans le dispositif et établir le plan de concertation / information avant le 31/12/2023 et ne sont pas tenues d'avoir réalisé l'ensemble du dispositif de concertation avant cette date (délai que la plupart des communes de France ont jugé trop juste).

Le conseil se montre favorable à entrer dans le dispositif et prendre une délibération de principe avant le 31/12, cette délibération sera prise lors du conseil de décembre afin d'avoir éventuellement d'autres informations. La cible privilégiée serait les toitures dans le cadre éventuel d'une centrale villageoise. Des parcelles pourraient aussi être ciblées comme lors du projet de 2013 et 2016, sous réserve de ne pas compromettre l'activité agricole présente et des études environnementales.

La délibération à prendre pour intéressement à entrer dans le programme sera prise à la suite du conseil de décembre, dans l'attente de complément d'informations éventuels.

13. Informations Communauté de Communes Terre d'Emeraude

La communauté de communes a validé l'acquisition du domaine de Bellecin au prix de 11,7 M€ avec un remboursement sur 30 ans à taux 0 au Conseil Départemental.

Voir le compte rendu sur le site de la communauté de communes : l'essentiel du Conseil communautaire.

14. Informations Pays Lédonien

Dans le cadre de sa révision, le Scot intègre les objectifs de la loi Climat et résilience et du SRADDET (Conseil Régional), et les arbitrages régionaux sur les grands projets. Cela se traduit par : une réduction des surfaces constructibles pour les EPCI du SCoT en deçà des 50%, une augmentation des énergies renouvelables de 3,5 % et une diminution de 46 % des énergies fossiles consommées.

15. Questions diverses

Il est possible de voir si son bâtiment est déjà raccordable à la fibre en se rendant sur le site de la fibre : [altitude infra jura sur un moteur de recherche ou https://eligibilite-fibre.altitudeinfra.fr/dsp/AI-JURA#close](https://eligibilite-fibre.altitudeinfra.fr/dsp/AI-JURA#close)

Lecture des circulaires préfectorales

Commentaire sur les derniers textes ou projets de loi sur les collectivités locales

Lecture de divers courriers et mails reçus

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure 30

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.

Le PV de cette séance sera disponible sur le site de la commune après son approbation par le conseil municipal